



Association Watsu France

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

La réunion de l'association Watsu France s'est tenue le 8 mai 2009, sur le bateau Aurora, Bassin de la Villette, Paris XIXème.

Liste des adhérents présent et participant à l'assemblée générale :

Xavier BOISSON, Georges KÜNZLER, Isabelle ALLORY, Ophélie GOFFART, Giorgio CARMINE, Maxime RATIE, Céline BAILLY, Laurie MOERMAN, Sylvie LAURENSON, Guy DESPONT, Gianni De STEFANI, Elvira ILMING, Loana SOLDINI, Yael HOLLANDER, Philippe QUILLIEN, Bernadette GUENOU.

Sont représentés par une procuration remise à l'un des adhérents présents :

Silvia BELLEI, Romain MARQUE, Hélène TANGUY, Christine MAUNEAU

Les adhérents présents ou représentés sont à jour de cotisation.

La réunion est ouverte par le Président Philippe Quillien à 10h40.

1- Vérification et approbation du procès-verbal du 8 mai 2008 :

Tous les membres présents approuvent le procès-verbal de l'AG 8 mai 2008 remis avec l'ordre du jour en début de séance et aucun point n'est remis en cause.

Vote à main levée : Oui à l'unanimité

2- Rapport moral du Président :

Au cours de cette première année d'existence de l'association nous avons pu noter avec satisfaction une augmentation notoire du nombre des cours de formation. La difficulté pour les étudiants reste de trouver des piscines dans lesquelles ils pourraient s'entraîner et se perfectionner. Cela confirme la nécessité de mettre en commun le fruit des recherches dans ce domaine.

Satisfaction également concernant le travail effectué pour le nouveau Log-book de Watsu France qui sera disponible pour les étudiants dans quelques jours. Les enseignants sont parvenus à définir la terminologie française des mouvements et positions pour le Watsu 1 et 2. Ces deux séquences seront transmises avec le log-book.

L'association Watsu France a été créée pour favoriser, développer et promouvoir le Watsu en France. Dans ce cadre la participation à un salon est un moyen de communication qui paraît tout à fait adapté. Le comité directeur est chargé de préparer notre représentation au salon Zen de Paris du 1^{er} au 5 octobre 2009. Nous encourageons également à la poursuite du bulletin d'information de Watsu France en espérant une plus large participation de la part des adhérents. La vocation de ce bulletin est la circulation d'informations entre les membres de W.F. mais également un moyen d'échange entre tous. La revue de Watsu France, *Le Souffle de*

l'eau, dont le premier numéro a été envoyé aux adhérents avant l'assemblée générale, possède une vocation différente, à savoir la publication d'articles de fond sur les principes, les techniques, les activités, le droit, etc., intéressant le Watsu (trois numéros prévus chaque année).

A été également évoqué le site Internet qui est prêt mais qui pour des raisons techniques peu compréhensibles n'est pas encore accessible. Cela ne devrait plus tarder.

Le rapport moral est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des adhérents autres que le président, qui s'est abstenu.

3- Approbation du rapport financier :

Sylvie Laurenson, trésorière, présente la comptabilité de Watsu France arrêtée au 31 décembre 2008 telle qu'elle figure en annexe de l'ordre du jour et soulève deux problèmes rencontrés dans l'établissement des comptes.

Le premier concerne les stages de Watsu 1 et de Tantsu organisés en octobre et novembre 2008 au Mans.

En ce qui concerne le stage de Watsu 1, Silvia Bellei, organisatrice, a déclaré, lors de la réunion du comité directeur du 8 novembre 2008, ignorer que les participants devaient adhérer à Watsu France et, par conséquent, ne pas avoir perçu de cotisations. Ce jour-là, elle a donc seulement remis à notre trésorière le montant des 5% dus à Watsu France, soit 210 euros. Elle s'est aussi engagée à faire adhérer les participants du stage de Tantsu organisé quelques jours plus tard.

En ce qui concerne le stage de Tantsu, en plus des 5%, des cotisations ont été versées à Watsu France, mais sans les coordonnées des adhérents concernés. Sylvie a fini par obtenir des listes contradictoires (l'une d'entre elles comportant trois noms sous la mention Watsu 1 !). Au total, nous avons quatre adhérents de trop par rapport aux cotisations versées !

Pour arrêter des comptes équilibrés, Sylvie propose à l'assemblée générale d'imputer les cotisations de ces quatre adhérents sur les 210 euros versés au titre des 5% du Watsu 1. Elle souligne le caractère évidemment insatisfaisant de cette procédure et évoque le tableau (soumis à l'approbation du comité directeur le jour même) qu'elle demande dorénavant à chaque enseignant de remplir.

Loana Soldini, formatrice du Watsu 1 en octobre 2008, intervient en affirmant qu'elle a remis à Silvia Bellei deux enveloppes, l'une contenant les 5%, l'autre les cotisations perçues (dix d'après son souvenir, soit 200 euros), afin qu'elle verse les sommes à Watsu France.

En l'absence de Silvia Bellei, il est décidé d'éclaircir et de régler rapidement cette question en récupérant les sommes éventuellement dues.

L'autre question concerne la présence dans la comptabilité d'arrhes versées par des étudiants. Il est rappelé aux organisateurs et enseignants que les chèques d'arrhes pour des cours de formation ne doivent pas être libellés à l'ordre de notre association mais à celui de l'organisateur ou de l'enseignant concerné.

Sylvie nous donne à titre d'information qu'à ce jour le montant des disponibilités est de l'ordre de 1100 euros.

Vote à main levée pour l'approbation de la comptabilité :

Abstention : 3 voix (dont celle de la trésorière)

Acceptation sous réserve de vérification et, le cas échéant, de régularisation avec Silvia Bellei : 17 voix

4- « Toilettage » des statuts :

- **Article 2** : Gianni de Stefani explique que les propriétaires légaux de la marque déposée Watsu sont Harold Dull et son épouse Pavana.

Ceux-ci se font représenter en Europe, excepté pour les pays germanophones, par Waba Italia dont Gianni est le représentant.

Gianni explique également l'importance en matière de droit de défendre une marque car si cela n'est pas fait, le droit de propriété de la marque peut être annulé par les tribunaux.

Il est donc précisé que les actions légales concernant cette défense en France seraient effectuées par Gianni de Stefani pour Waba Italia et simplement soutenues par Watsu France qui n'est pas impliquée au niveau juridique.

La l'article 2 est statuts n'est donc pas nécessaire.

Vote à main levée pour le maintien en l'état de l'article 2 : oui à l'unanimité.

- **Article 7** : Définition des membres bienfaiteurs : Remplacement de « les membres bienfaiteurs sont ceux qui acquittent une cotisation annuelle spéciale fixée par le comité directeur » par « les membres bienfaiteurs sont ceux qui acquittent une cotisation annuelle spéciale fixée par l'assemblée générale ».

Vote à main levée pour la modification de l'article 7 : oui à l'unanimité

- **Article 9** : Suppression de la contradiction juridique concernant la fixation du montant de la cotisation des membres bienfaiteurs par le CD. C'est l'AG qui est chargée de fixer ce montant.

Vote à main levée pour la modification de l'article 9 : oui à l'unanimité

- **Article 12** : remplacement de : « En cas de vacance, le CD pourvoit au remplacement de ses membres » par : « En cas de vacance, le CD peut pourvoir au remplacement de ses membres. Le remplaçant élu achèvera le mandat du membre du comité directeur qu'il remplace »

Vote à main levée pour la modification de l'article 12 : oui à l'unanimité

- **Article 13** : définition du quorum, remplacement de « ...la majorité plus un des membres présents » par « Les délibérations sont valables seulement si la majorité de ses membres sont présents à la réunion. »

Vote à main levée pour la modification de l'article 13 : oui à l'unanimité

- **Article 16** : « Chaque année les membres du comité directeur élisent en leur sein les membres du bureau. »

Vote à main levée pour la modification de l'article 16 : oui à l'unanimité

La séance est suspendue à 14 heures.

La séance reprend à 15 heures, Isabelle Allory s'est absentée en remettant une procuration à Georges Künzler, Viviane Lefèvre s'est jointe à l'assemblée.

5 - Règlement intérieur :

Philippe Quillien présente le règlement intérieur rédigé et adopté par le comité directeur.

Vote à main levée concernant l'approbation du règlement intérieur: Oui à l'unanimité

6 – Montant des cotisations :

Vote concernant le montant minimum de la cotisation des membres bienfaiteurs :

21 euros : 2 présents + 1 procuration
40 euros : 4 présents
50 euros : 3 présents + 1 procuration
100 euros : 7 présents + 2 procurations

Le montant minimum de la cotisation des membres bienfaiteurs a donc été fixé à 100 euros.

Le montant de la cotisation annuelle des adhérents a été maintenu à 20 euros pour l'année 2010 par vote à l'unanimité.

Une discussion est engagée concernant la cotisation à verser par les nouveaux adhérents arrivant en cours d'année et plus précisément lors du dernier trimestre, sans trouver de consensus. Certains adhérents étant des partisans de l'année civile prise comme base des appels à cotisation, sans dérogation, et d'autres pour que la validité d'une cotisation prise durant le 4^{ème} trimestre d'une année soit étendue jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, il a été décidé de maintenir le système actuel, (pas de dérogation) et de remettre cette question en délibération lors de la prochaine assemblée générale.

7 – Remplacement de 2 membres du Comité directeur :

Philippe Quillien nous informe que Philippe Aymar lui a adressé par écrit sa démission et que Cécilia Jouis s'est avérée être inéligible n'ayant jamais acquitté le montant de la cotisation 2008 et ce malgré les relances d'usage.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des candidats pour ces 2 postes vacants. Gianni de Stefani présente la candidature de Sophie Cunuzolo qui ne pouvait être présente à cette réunion, Yael Hollander et Guy Despont se déclarent candidats.

Le résultat du vote à bulletins secrets est :

Yael Hollander : 19 voix

Guy Despont : 16 voix

Sophie Cunuzolo : 4 voix

1 bulletin ne comprend qu'un seul nom.

Enfin, 1 bulletin (comprenant deux noms) est déclaré nul.

Sont donc élus au poste de membre du comité directeur Yael Hollander et Guy Despont. Cette élection est valable jusqu'à la fin du mandat des membres remplacés soit l'AG 2011.

8 – Changement du logo de W.F. :

La question du changement de logo ayant déjà été abordée lors de l'assemblée constitutive du 8 mai 2008 et lors de la réunion du comité directeur de novembre 2008 Ophélie Goffart s'était proposée de réfléchir à la création d'un nouveau logo.

Elle a exposé devant l'assemblée son avis sur l'importance d'un logo dans le domaine de la communication et la particularité de l'image que celui-ci peut véhiculer. En tant que président, Philippe tient à souligner que la création d'un nouveau logo ne constituerait nullement une marque de défiance envers Watsu Italia et Watsu India, mais exprimerait simplement la vitalité d'une association autonome.

Certains adhérents se sont clairement déclarés partisans de l'adoption d'un nouveau logo lié aux particularités de Watsu France, d'autres comme Gianni ou Xavier ont montré leur attachement à l'actuel qui, rappelons-le, est également celui de Watsu Italia et de Watsu India. Selon Gianni et Xavier ce logo commun se justifie par le fait que la philosophie de notre association est commune avec celle des deux autres.

Pour conclure cet échange d'opinions il a été décidé qu'Ophélie présenterait d'ici la fin de l'été au CD son projet et que son utilisation serait discutée lors de la prochaine AG ou lors d'une assemblée extraordinaire.

9 – Salon Zen :

En tant que porte-parole d'un groupe ouvert à tous les adhérents désireux de s'impliquer,

Laurie a présenté des propositions concernant notre participation au salon Zen d'octobre et les moyens à mettre en œuvre pour garantir son efficacité. Le comité directeur sera chargé de la préparation de celui-ci et du budget à y consacrer. Ce salon durant 5 jours il est souhaitable que les membres de WF disponibles à cette période puissent y consacrer du temps et y apporter leur énergie.

10 – Assurance:

Elvira a soulevé la question de la souscription par Watsu France d'une assurance. La discussion a mis en évidence l'importance d'une assurance couvrant les élèves en responsabilité civile durant les stages de formation. Il a également été abordé l'idée de discuter avec des compagnies d'assurance les termes d'une garantie pouvant couvrir les risques des praticiens diplômés exerçant à titre professionnel même si leur nombre actuel est encore très limité. Nous souhaitons qu'il ne le reste pas ! Il a aussi été discuté des façons par lesquelles les enseignants ou les organisateurs présents étaient assurés en RC professionnelle, ce qui semble pouvoir être amélioré.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé et personne ne demandant la parole, la réunion est close à 18h30.

Philippe Quillien,
président

Xavier Boisson,
secrétaire

